

Service en ligne Orientation en 2^{de} Phase provisoire d'orientation

Guide à l'attention des chefs d'établissement et de leurs équipes pour l'accompagnement des familles

Sommaire

1. Siecle Orientation	5
1.1. Actions à effectuer avant la phase provisoire	5
1.2. Actions à effectuer au cours de la phase provisoire	9
1.3. Comment suivre la procédure	11
1.4. Comprendre le dialogue entre le service en ligne et Siecle Orientation	12
1.5. Suivre les choix d'orientation	13
1.6. Saisir les avis provisoires	14
1.7. Suivre la réception des avis par les familles	16
1.8. Comment les données de la procédure d'orientation s'affichent dans la fiche de dia élève	
1.9. Recommandations	19
1.10. Documentation d'accompagnement	20
2. Service en ligne	
2.1. Connexion au service en ligne Orientation	22
2.2. Accès au service au cours de la campagne d'orientation de l'académie	
2.3. Choisir son orientation	27
2.4. Choisir la 1 ^{re} générale	31
2.5. Choisir plusieurs voies d'orientation	39
2.6. Choisir la 1 ^{re} technologique	40
2.7. Choisir la 1 ^{re} préparant au brevet de technicien métiers de la musique	43
2.8. Choisir un autre parcours : l'accès à la voie professionnelle	43
2.9. Enregistrer les choix d'orientation	44
2.10. Voir et modifier les choix	46
2.11. Voir l'avis du conseil de classe	49
2.12. Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie	52
2.13. Connexion de l'élève	53

1. Siecle Orientation

Gestion de la procédure d'orientation et du service en ligne

Vous trouverez ci-dessous des recommandations pour l'utilisation de Siecle Orientation et du service en ligne Orientation dans le cadre de la campagne d'orientation 2025-2026 afin de permettre le bon échange des données de la procédure d'orientation entre les deux applications et leur intégration.

1.1. Actions à effectuer avant la phase provisoire

Compléter les adresses de courriel

Dans Siecle BEE, compléter les adresses de courriel de tous les représentants légaux de ľélève.

Fixer le découpage de l'année scolaire

Le découpage de l'année scolaire fixé en trimestre ou en semestre s'affiche dans la fiche de dialogue et dans le service en ligne Orientation.

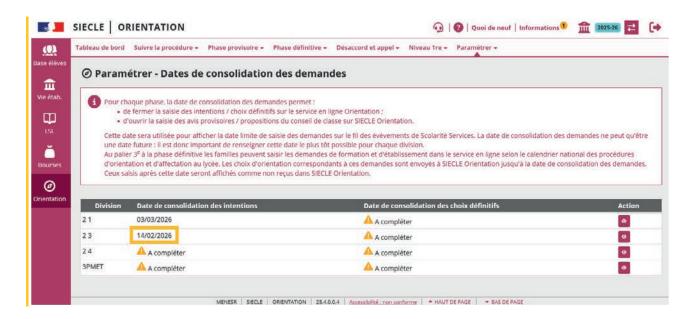


Fixer la date de consolidation des demandes

La date de consolidation des demandes pour chaque division permet de programmer la fermeture de la saisie des choix d'orientation dans le service en ligne et d'ouvrir la saisie des avis provisoires du conseil de classe.

Les choix d'orientation peuvent être saisis par les familles dans le service en ligne jusqu'à la veille du jour de la consolidation des demandes.

Par exemple si vous fixez la date au 14 février, la saisie des choix en ligne est possible jusqu'au 13 février à 23 h 59 et à partir du 14 février, vous pouvez saisir les avis provisoires dans Siecle Orientation.



Dès que la date de consolidation des demandes est fixée, la période pour faire la demande d'orientation s'affiche immédiatement dans le Fil des évènements de Scolarité Service.



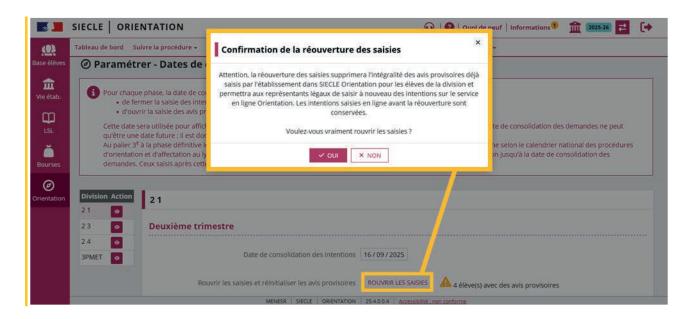
Les familles peuvent choisir une orientation en ligne à partir du début de la phase provisoire de l'académie jusqu'à la veille de la date de consolidation des demandes.

Comment rouvrir les saisies dans le service en ligne si besoin

La date de consolidation des demandes peut être modifiée si besoin pour rouvrir les saisies dans le service en ligne.

Si des avis provisoires existent cette action entraine leur suppression pour la division.

Les choix des familles saisis avant la réouverture sont conservés.



La réouverture des saisies n'est pas possible si des familles ont accusé réception des avis provisoires, la modification de la date est désactivée.

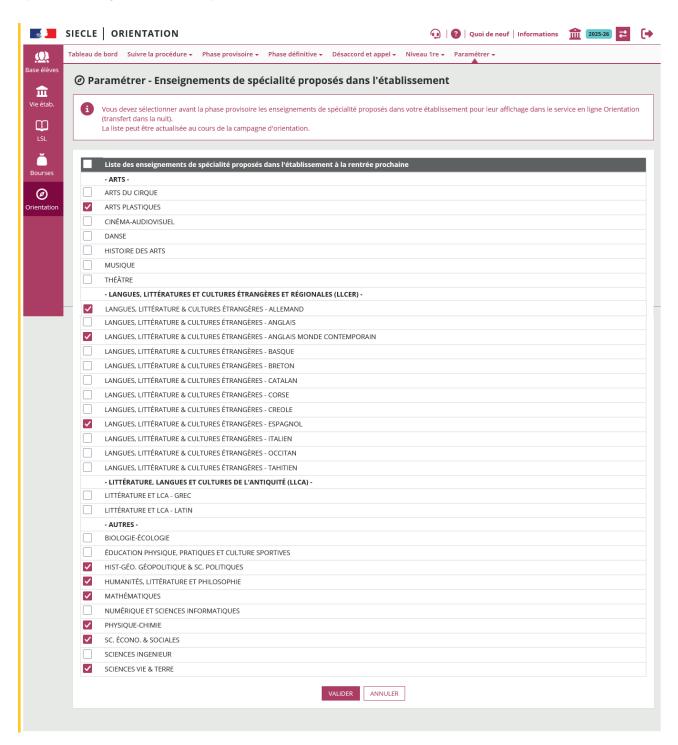


Paramétrer les enseignements de spécialité

Dans Siecle Orientation, avant l'ouverture de la phase provisoire, paramétrer les enseignements de spécialité qui seront proposés aux élèves dans l'établissement à la rentrée prochaine.

En fonction du paramétrage, deux listes complémentaires d'enseignements de spécialité seront affichées aux familles sur le service en ligne Orientation, la liste des enseignements proposés dans l'établissement et celle des enseignements non proposés dans l'établissement. Si ce paramétrage n'est pas effectué, les deux listes seront identiques et comprendront tous les enseignements de spécialité existants.

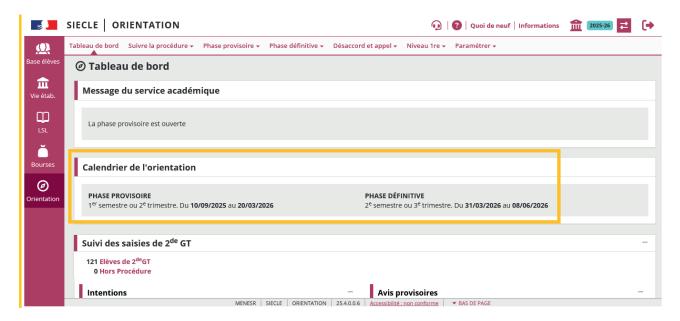
Le bouton Réinitialiser est affiché lorsqu'il n'y a aucune demande saisie, il permet de décocher la sélection des enseignements de spécialité pour l'actualiser si besoin. Cette fonctionnalité est utile dans le cas d'un établissement ne pouvant sélectionner au moins quatre enseignements de spécialité.



Compléter les champs personnalisables des flyers dédiés

Les flyers sont mis à disposition sur l'intranet Pléiade, vous pouvez les compléter avec les dates d'ouverture et de fermeture de chaque phase sur le service en ligne Orientation et les dates des conseils de classe, puis les diffuser aux familles.

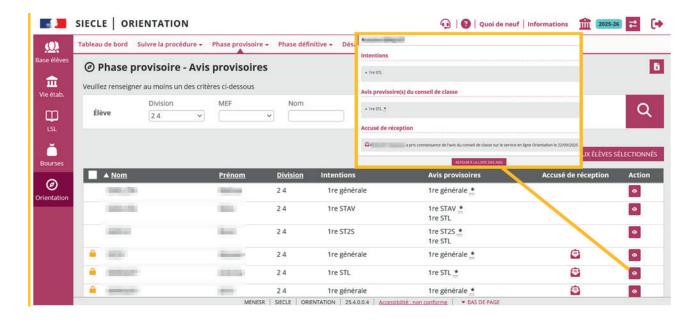
Chaque phase est ouverte et fermée automatiquement sur le service en ligne Orientation selon le calendrier paramétré par le service académique d'information et d'orientation. Ce calendrier est visible par l'établissement dans le Tableau de bord de Siecle Orientation.



1.2. Actions à effectuer au cours de la phase provisoire

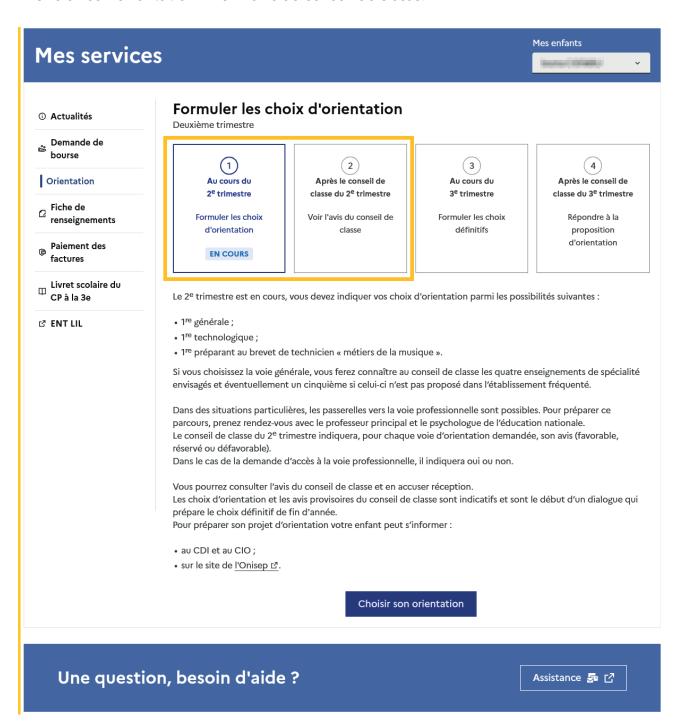
Les actions du chef d'établissement dans Siecle Orientation

> Suivre les choix d'orientation > saisir les avis provisoires > suivre la réception des avis.



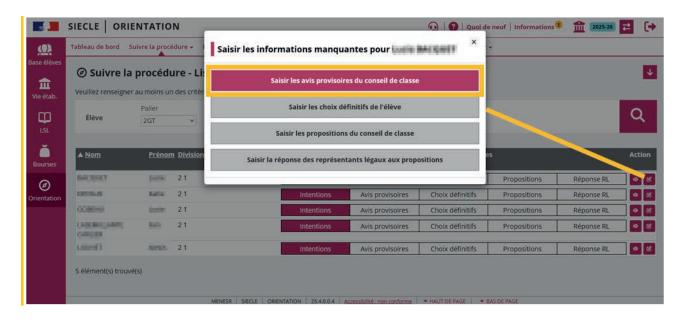
Les actions des familles dans le service en ligne

> Choisir son orientation > voir l'avis du conseil de classe.



1.3. Comment suivre la procédure

La page Suivre la procédure-Liste des élèves permet de suivre l'avancement des saisies et leurs détails dans la fiche élève , les modifier si besoin et compléter les informations manquantes indiquées dans la pop-up.



L'export au format tableur de la liste des enseignements de spécialité envisagés pour les élèves ayant demandé une première générale ainsi que l'export des demandes et des réponses au cours de la procédure d'orientation (phase provisoire, phase définitive, désaccord et appel) permet de suivre le détail des saisies pour chaque élève.

Les enseignements de spécialité sont affichés dans l'ordre de leur saisie.



1.4. Comprendre le dialogue entre le service en ligne et Siecle Orientation Saisie des choix d'orientation

Les familles peuvent saisir les choix d'orientation dans le service en ligne jusqu'à la veille de la date de consolidation des demandes.

Les choix d'orientation peuvent éventuellement être saisis par le chef d'établissement dans Siecle Orientation à partir de la fiche dialogue papier.

Les choix saisis par le chef d'établissement sont visibles par les familles uniquement à la consultation des avis provisoires du conseil de classe.

Envoi des choix d'orientation

Chaque nuit, les choix saisis dans le service en ligne sont transmis vers Siecle Orientation.

Ces choix, une fois intégrés, remplacent ceux éventuellement saisis par l'établissement.

Modifications des choix

À la demande des familles, les chefs d'établissement peuvent modifier les choix saisis dans le service en ligne au-delà de la date de consolidation des demandes.

Un courriel est envoyé à chacun des représentants légaux pour les informer des modifications depuis une adresse générique configurée par les services académiques.

Envoi des avis provisoires

Avant l'envoi des avis provisoire le service en ligne affiche « Les avis du conseil de classe ne sont pas encore disponibles, votre établissement est en train de les saisir ».

Les avis du conseil de classe sont envoyés dans la nuit suivant leur saisie au service en ligne.

Réception des avis

Dès le lendemain, les représentants légaux peuvent consulter ces avis et confirmer en ligne qu'ils en ont pris connaissance.

Les familles peuvent voir l'avis du conseil de classe et accuser réception, que leur demande ait été saisie dans le service en ligne ou dans Siecle Orientation par le chef d'établissement.

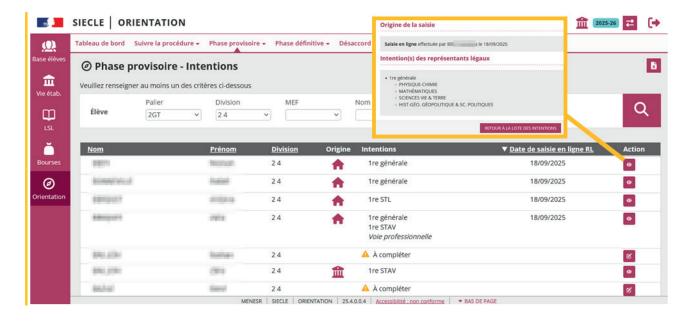
L'accusé réception sera affiché dans Siecle Orientation après son envoi dans la nuit.

Les repères affichés dans Siecle Orientation

- **Choix d'orientation saisis par l'établissement** dans Siecle Orientation.
- **M** Choix d'orientation saisis dans le service en ligne. Les nom et prénom du représentant légal ainsi que la date à laquelle la saisie a été effectuée sont affichés dans l'écran de consultation des choix.
- Choix d'orientation saisis dans le service en ligne modifiés par l'établissement dans Siecle Orientation.
- Afficher la saisie en ligne initiale des choix dans une pop-up après leur modification par l'établissement dans Siecle Orientation.
- Avis provisoires saisis.
- 🔁 Accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe depuis le service en ligne.

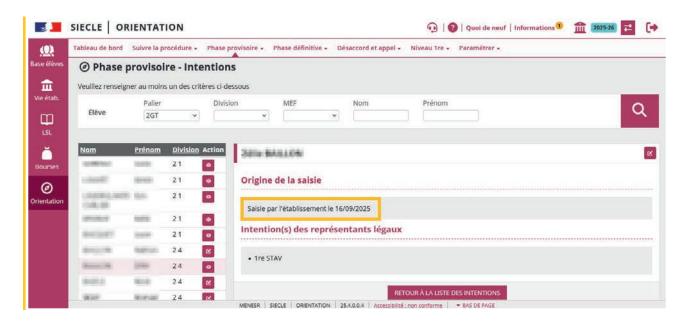
1.5. Suivre les choix d'orientation

Les choix d'orientation sont affichés avec l'origine de la saisie dans l'écran Intentions.

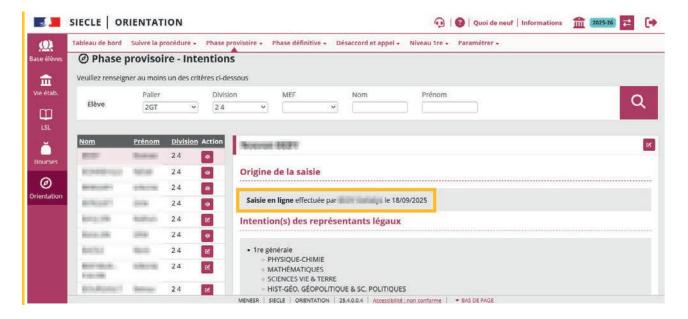


Le détail de la saisie des choix

La saisie des choix est détaillée dans l'écran de saisie des choix de l'élève.



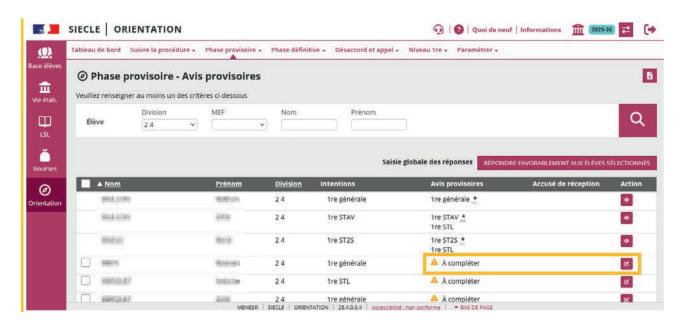
Les choix d'orientation saisis dans le service en ligne sont indiqués avec le nom du représentant légal ayant fait la saisie et la date.



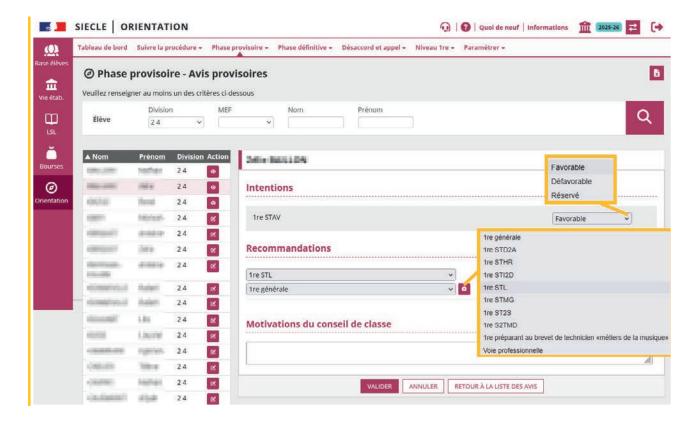
1.6. Saisir les avis provisoires

Au moment du conseil de classe, les demandes affichées dans Siecle Orientation sont celles faites en établissement ou les demandes saisies dans le service en ligne dans ce cas elles remplacent les demandes déjà saisies en établissement si elles existent. L'établissement peut alors saisir l'avis du conseil de classe et si la famille l'a demandé modifier sa demande.

L'écran de saisie des avis provisoires permet de voir les avis à compléter.



Les avis provisoires, les recommandations et motivations du conseil de classe sont consultables dans le service en ligne le lendemain (transfert dans la nuit suivant la saisie).



Les avis provisoires sont envoyés dans la nuit suivant leur saisie

Les familles peuvent voir l'avis du conseil de classe et accuser réception, que leur demande ait été saisie dans le service en ligne ou dans Siecle Orientation par le chef d'établissement.

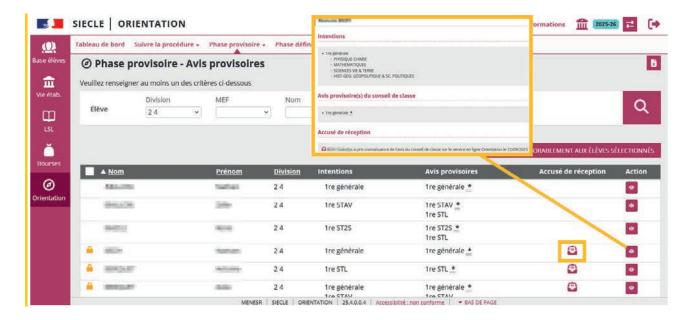
Lorsque les représentants légaux se connectent pour consulter les avis alors que ceuxci n'ont pas encore été envoyés au service en ligne Orientation, le message suivant est affiché :

« Les avis du conseil de classe ne sont pas encore disponibles, votre établissement est en train de les saisir ».

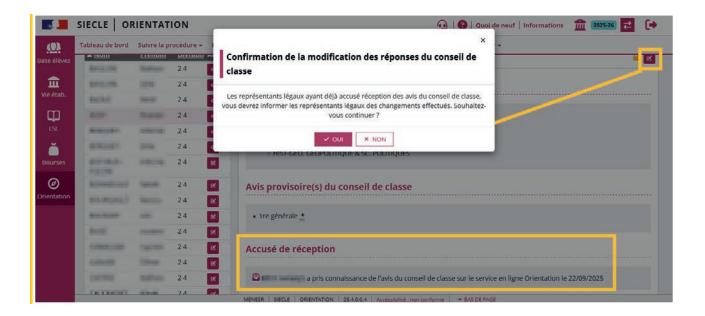


1.7. Suivre la réception des avis par les familles

L'accusé de réception donné dans le service en ligne s'affiche dans Siecle Orientation le lendemain de la saisie.



Le représentant légal ne peut accuser qu'une seule fois réception de l'avis du conseil de classe sur le service en ligne Orientation. Si vous le modifiez après qu'il a accusé réception, vous devrez l'informer des changements effectués.



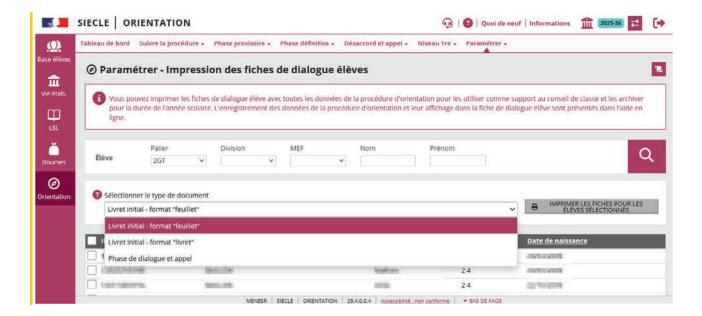
Si vous souhaitez des précisions concernant le fonctionnement de Siecle Orientation, vous pouvez vous référer à l'aide en ligne accessible depuis le module ainsi qu'auprès de votre service académique d'information et d'orientation.



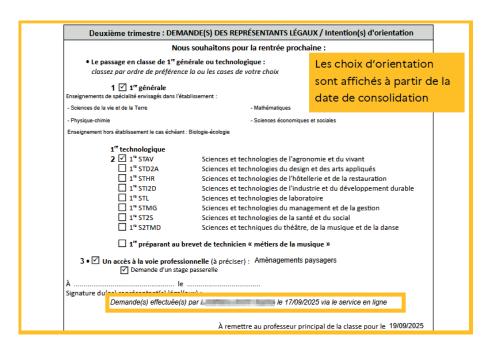
1.8. Comment les données de la procédure d'orientation s'affichent dans la fiche de dialogue élève

Voir le contenu ou imprimer la fiche de dialogue élève

Les fiches de dialogue pour chaque élève peuvent être vues ou imprimées si besoin. Les informations de la procédure d'orientation y sont affichées après leur intégration dans Siecle Orientation.



La fiche de dialogue élève avec les informations intégrées



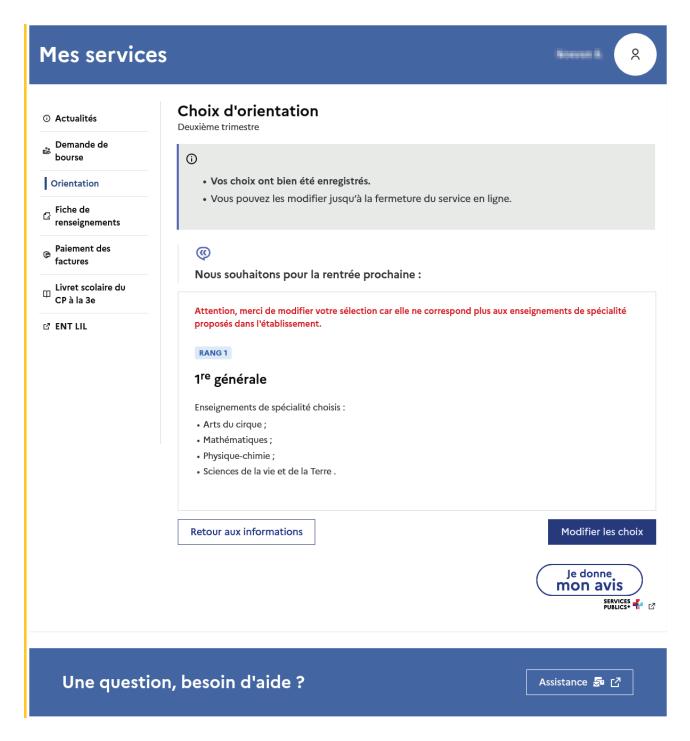
Favorable classe sur une	Défavorable	Réservé	as représentants légaux :		
Favorable Favorable Favorable Favorable Favorable Favorable Favorable micien « métie Favorable classe sur une	Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable	Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé	as représentants légaux :		
Favorable	Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable	Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé	as représentants légaux :		
Favorable	Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable	Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé	as représentants légaux :		
Favorable Favorable Favorable Favorable Favorable Favorable Favorable classe sur une	Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable	Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé	as représentants légaux :		
Favorable Favorable Favorable Favorable Favorable nicien « métie Favorable classe sur une	Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable	Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé	as représentants légaux :		
Favorable Favorable Favorable Favorable nicien « métie Favorable classe sur une	Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable Défavorable	Réservé Réservé Réservé Réservé Réservé	as représentants légaux :		
Favorable Favorable Favorable nicien « métie Favorable classe sur une	Défavorable Défavorable Défavorable ers de la musique : Défavorable	Réservé Réservé Réservé Réservé Roservé	as représentants légaux :		
Favorable Favorable nicien « métie Favorable classe sur une	Défavorable Défavorable ers de la musique a Défavorable voie d'orientation	Réservé Réservé Réservé Réservé	es représentants légaux :		
Favorable nicien « métie Favorable classe sur une	Défavorable ers de la musique a Défavorable e voie d'orientation	Réservé Réservé non demandée par le	es représentants légaux :		
nicien « métie Favorable classe sur une	ers de la musique : Défavorable voie d'orientation	Réservé	as représentants légaux :		
Favorable classe sur une	Défavorable	Réservé	es représentants légaux :		
classe sur une	e voie d'orientation	non demandée par le	as représentants légaux :		
			es représentants légaux :		
in stage passer	relle pour prépare	le parcours			
☐ Non Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :					
	Les avis	provisoires	sont affichés de		
	eur sai	sie par le che	ef d'établisseme		
gnements de s	pécialité envisagés	(1™ générale)			
	gnements de s	leur sais	Les avis provisoires leur saisie par le che gnements de spécialité envisagés (1º générale)		

RETOUR DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L'ORIENTATION					
J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.					
Réponse en cas de proposition de stage passerelle :					
Accord Refus	L'accusé de réception donné dans le servic				
À le	en ligne s'affiche le lendemain de la saisie				
Accusé de réception donné par le 25/09/2025 via le service en ligne					
À remettre au	professeur principal de la classe pour le 26/09/2025				

1.9. Recommandations

Il est nécessaire d'informer les représentants légaux si des modifications sont effectuées dans Siecle Orientation, dans les situations suivantes :

- modification des avis du conseil de classe alors que les représentants ont déjà accusé réception sur le service en ligne Orientation;
- modification du paramétrage des enseignements de spécialité alors que les représentants ont déjà effectué leurs demandes sur le service en ligne Orientation ;
- un message d'alerte s'affiche si la sélection ne correspond plus aux enseignements de spécialité proposés et indique à la famille de modifier sa sélection, si elle n'est pas modifiée cela n'est pas bloquant.



1.10. Documentation d'accompagnement

- Flyers à destination des familles.
- Guides à l'attention des établissements pour l'accompagnement des familles lors de la phase provisoire.
- Aide en ligne accessible depuis Siecle Orientation en cliquant sur le lien Aide situé en haut à droite de l'écran.
- Diaporama de présentation du service en ligne Orientation « Comment demander sa voie d'orientation après la 2^{de} ».

Assistance en ligne

• Une plateforme d'assistance nationale est mise à disposition des familles pour les questions techniques. La plateforme est accessible depuis le service en ligne Orientation à chaque étape de la saisie.



2. Service en ligne

L'ergonomie du service en ligne a été revue pour améliorer son accessibilité et être utilisable par toute personne en situation de handicap.

Les étapes de la demande d'orientation

Ce guide vous présente le déroulement de la demande d'orientation en ligne et de l'accusé de réception des avis du conseil de classe, afin que vous puissiez apporter aux familles l'accompagnement dont elles pourraient avoir besoin lors de la phase provisoire de la procédure d'orientation.

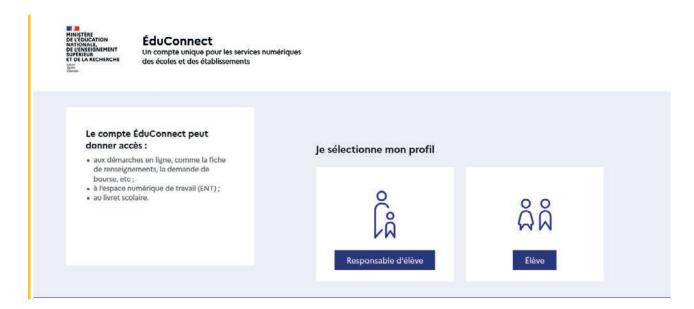
Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix d'orientation, l'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

2.1. Connexion au service en ligne Orientation

Accès avec l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr

Le service en ligne Orientation est accessible par le portail national Scolarité Services à l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr :

- Le service en ligne Orientation mis à disposition des représentants légaux et des élèves eux-mêmes est compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs;
- le compte d'un représentant légal permet de saisir les choix d'orientation et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe ;
- le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.

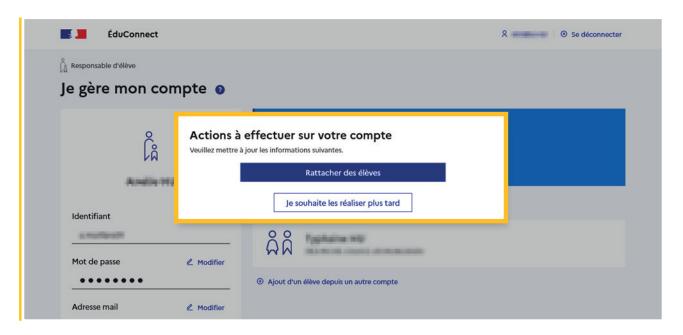


Connexion avec un compte ÉduConnect ou FranceConnect



Le cas échéant le représentant légal peut sur son compte ÉduConnect :

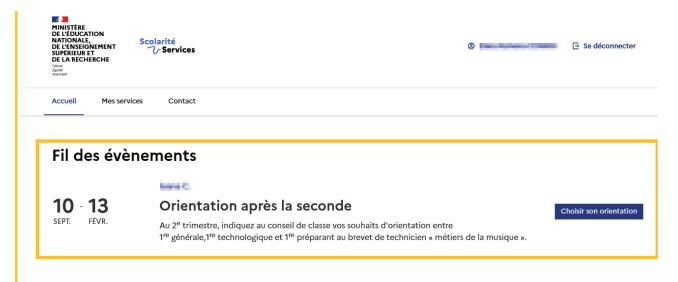
- rattacher un enfant à son compte;
- vérifier son adresse de messagerie.



Accès des représentants légaux aux services en ligne

La page d'accueil de Scolarité Services permet de consulter le calendrier des démarches tout au long de l'année scolaire.

Le Fil des évènements rappelle au bon moment la démarche à effectuer et permet d'y accéder directement en un seul clic.



Vous avez au moins un enfant scolarisé à l'école élémentaire, au collège ou au lycée

Pour réaliser certaines démarches et suivre la scolarité de vos enfants accédez aux services en ligne depuis Mes services.

Remarque: Si vous avez plusieurs enfants, sélectionnez l'élève concerné par la démarche dans la liste proposée.

Vous pouvez par exemple, Dès l'école élémentaire :

- consulter, signer et télécharger le livret du CP à la 3e (bilans périodiques et bilans de fin de cycle);
- télécharger les attestations obtenues par vos enfants ;
- si votre enfant entre en 6e : vous pouvez l'inscrire dans son collège.

À partir du collège :

- vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin, les mettre à jour (adresse, téléphone, courriel, etc.);
- déposer et suivre votre demande de bourse ;
- suivre la phase d'orientation en fin de 3e;
- consulter et payer vos factures ;
- · donner votre autorisation pour une sortie.

À partir du lycée :

- Livret scolaire du lycée en 1re et terminale pour :
 - o consulter mes moyennes périodiques et annuelles, l'évaluation des compétences, l'appréciation annuelle des professeurs et l'avis de réussite au baccalauréat formulé par l'équipe pédagogique au jury du baccalauréat ;
 - $_{\circ}$ vérifier le contenu du livret scolaire et signer ou refuser sa transmission au jury du baccalauréat ;
 - o télécharger la version définitive après la proclamation des résultats (attention, il y a une date limite de mise à disposition du livret sur le

Certaines démarches sont accessibles uniquement pendant une période de l'année.

Plusieurs services mettent à votre disposition des documents (ex : livrets scolaires). Pensez à les télécharger dès que possible car vous pourriez en avoir

Remarque : à partir du moment où votre enfant n'est plus scolarisé, vous n'avez plus accès à Scolarité Services et donc à ces documents.

Retrouvez ces services dans Mes services.

Accès de l'élève aux services en ligne



2.2. Accès au service au cours de la campagne d'orientation de l'académie

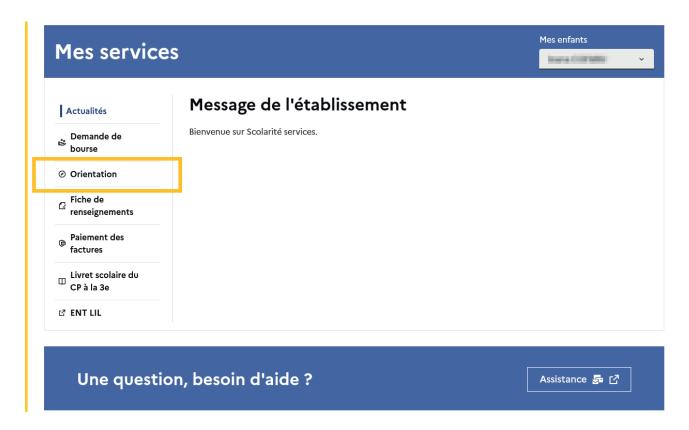
Les dates d'ouverture et de fermeture de la phase provisoire et de la phase définitive fixées par le service académique d'information et d'orientation sont affichées dans le tableau de bord de Siecle Orientation.

Ce calendrier indique les étapes du dialogue entre les représentants légaux et les membres de l'équipe éducative pour l'orientation de l'élève.

En dehors de ces dates le service Orientation est inactif et le message suivant s'affiche : « La campagne d'orientation ouvrira bientôt, l'établissement vous préviendra quand vous pourrez accéder au service ».



Lorsque la campagne d'orientation est ouverte, l'accès au service Orientation est possible.

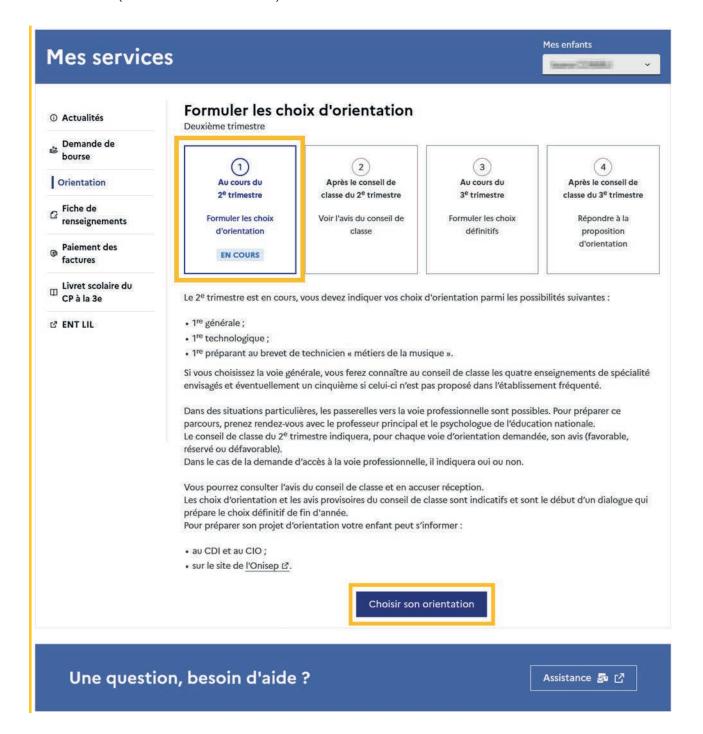


2.3. Choisir son orientation

Sur la page d'accueil, une présentation de l'étape en cours permet aux parents de se repérer dans la procédure d'orientation.

Des liens vers des sites ressources sont proposés afin d'accompagner les familles et préciser leurs demandes d'orientation.

Les repères temporels dépendent du découpage scolaire paramétré dans Siecle Orientation (trimestre ou semestre).

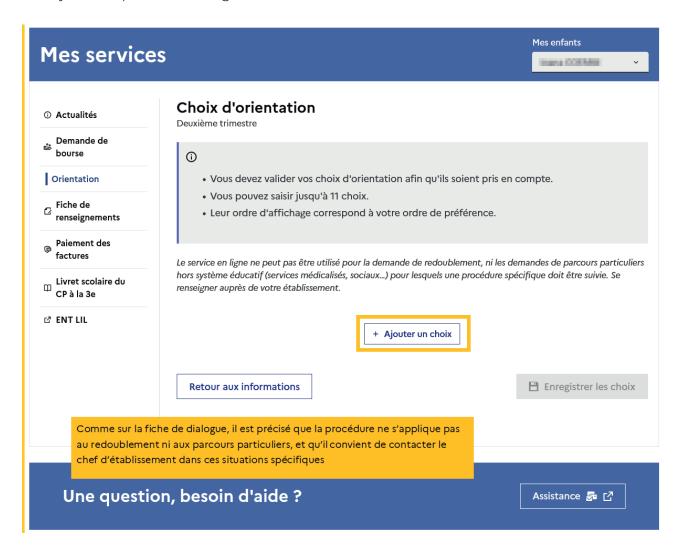


Ajouter un choix

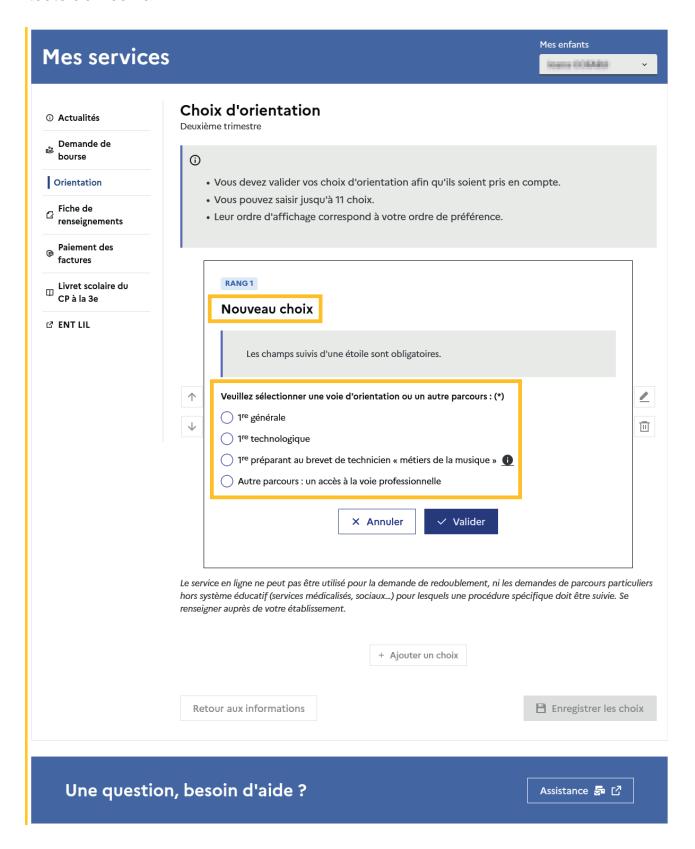
Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix d'orientation :

- il doit saisir au moins 1 choix;
- il peut saisir jusqu'à 10 choix : 1^{re} générale (et enseignements de spécialité), 1^{re} technologique (et série), 1^{re} préparant au BT métiers de la musique et une demande d'accès à la voie professionnelle ;
- seule la 1^{re} technologique peut être sélectionnée plusieurs fois ;
- le rang détermine l'ordre de préférence ;
- les choix doivent être enregistrés pour être envoyés à Siecle Orientation ;
- les choix peuvent être modifiés jusqu'à la date indiquée par le chef d'établissement.

Le représentant légal est guidé dans sa saisie par des consignes précises. Le bouton **Ajouter un choix** ouvre une page qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à onze choix. Quand les choix sont enregistrés, un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.



La sélection d'une voie se fait naturellement dans l'ordre de préférence. Le rang peut être toutefois modifié.



Modifier un choix

permet de modifier le choix en rouvrant la page de sélection d'une voie d'orientation.

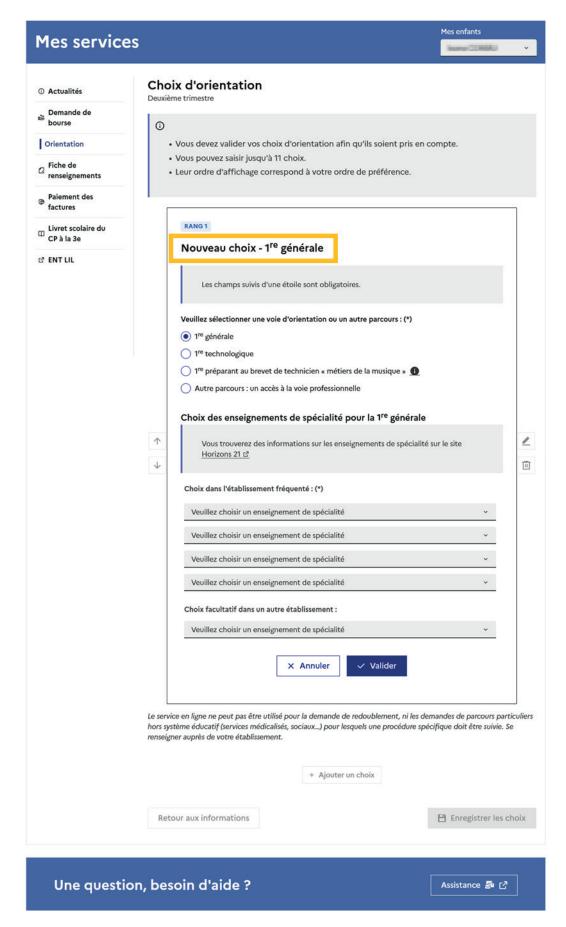
Les boutons suivants sont activés à partir de la saisie de deux choix :

- reclasser le choix;
- supprimer le choix.



2.4. Choisir la 1^{re} générale

Les enseignements de spécialité envisagés pour la 1^{re} générale doivent être indiqués.

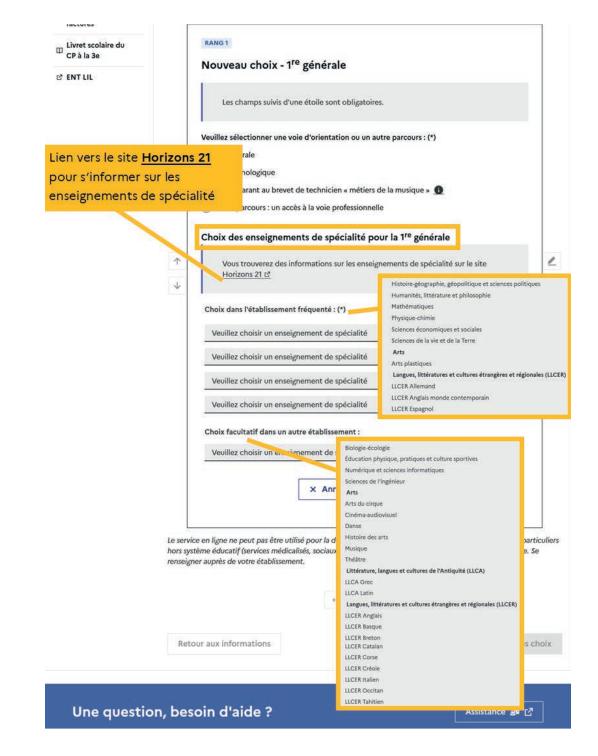


Choisir les enseignements de spécialité pour la 1^{re} générale

All est impératif de paramétrer les enseignements de spécialité proposés dans votre établissement à la rentrée prochaine avant le début de la phase provisoire et l'ouverture du service en ligne Orientation pour leur affichage dans le service en ligne

En fonction du paramétrage effectué dans Siecle Orientation, deux listes complémentaires d'enseignements de spécialité sont affichées aux familles, la liste des enseignements proposés dans l'établissement fréquenté et celle des enseignements proposés dans un autre établissement à la rentrée prochaine.

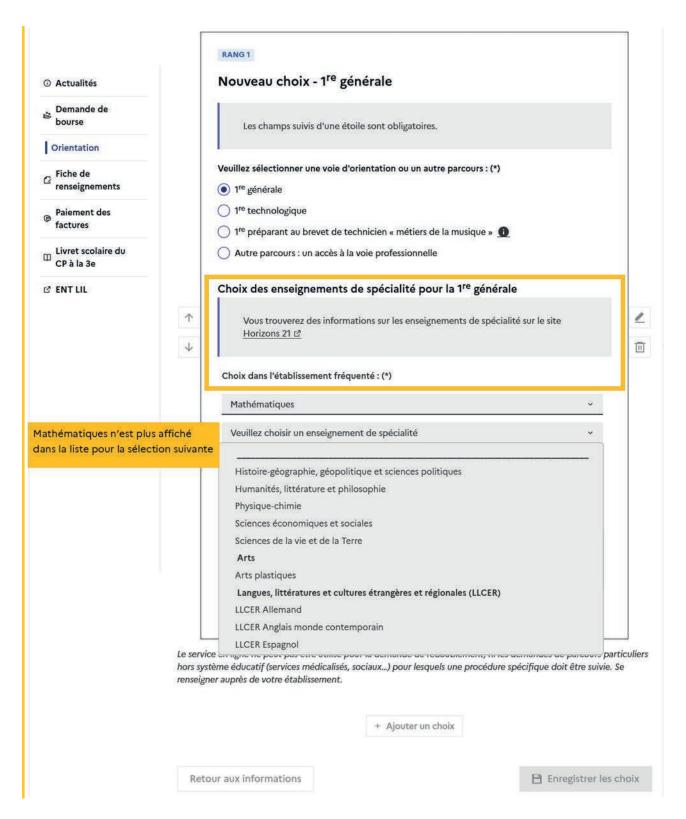
La liste des enseignements de spécialité proposés s'affiche pour chacun des choix **Veuillez** choisir un enseignement de spécialité.



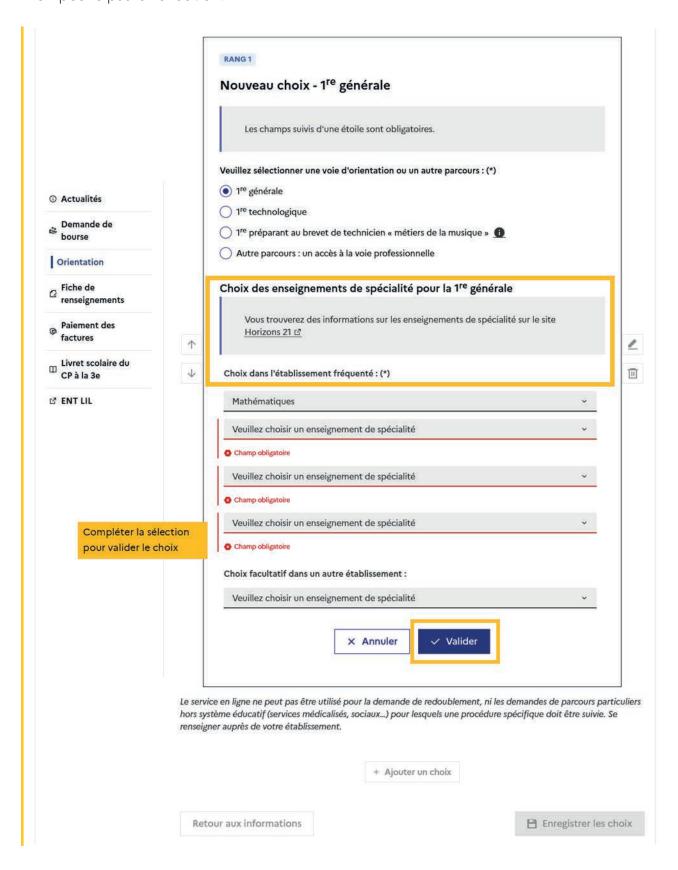
Sélection de quatre enseignements de spécialité dans l'établissement

La sélection des enseignements de spécialité est présentée sous la forme de listes déroulantes « intelligentes ».

Dès qu'un enseignement de spécialité est choisi, il ne figure plus dans la liste pour le choix suivant.



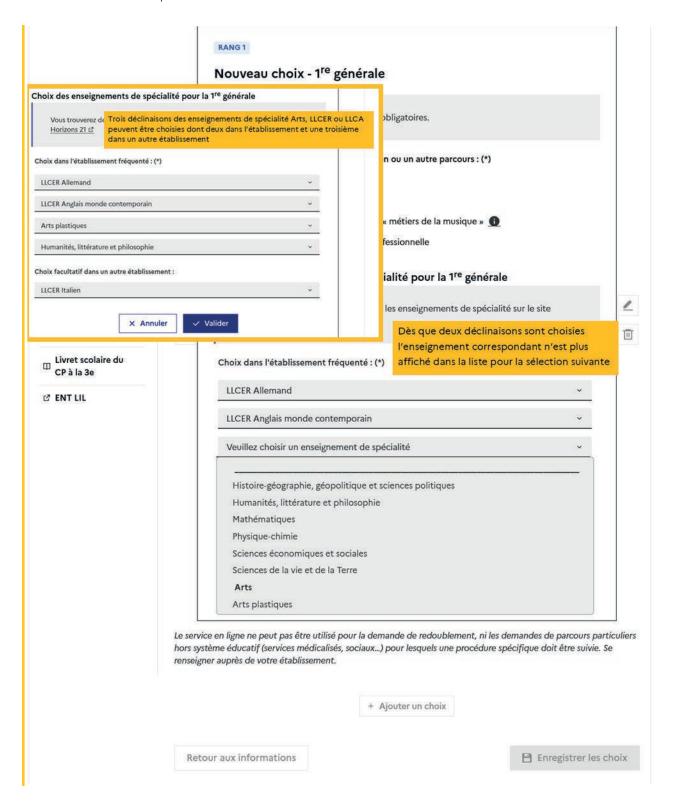
Le choix de la 1^{re} générale peut être validé uniquement avec la **sélection de quatre** enseignements de spécialité, l'ajout d'un cinquième enseignement n'est pas obligatoire et n'empêche pas la validation.



Choisir un enseignement Arts, LLCER ou LLCA

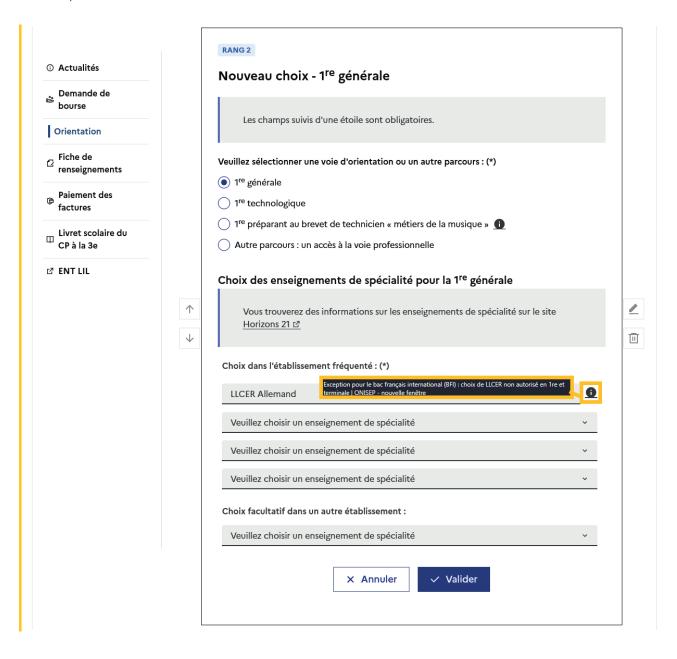
Trois déclinaisons peuvent être choisies pour ces enseignements de spécialité dont deux seulement dans l'établissement fréquenté et une troisième dans un autre établissement.

Dès que deux déclinaisons d'enseignement de spécialité Arts, LLCER ou LLCA sont choisies, l'enseignement correspondant ne figure plus dans la liste pour le choix suivant dans l'établissement fréquenté.



Exception du choix LLCER pour le bac français international (BFI)

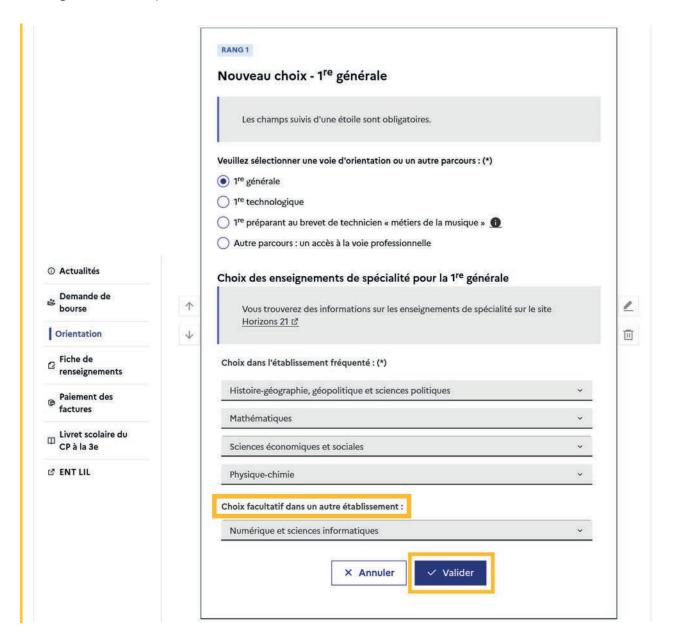
Une infobulle s'affiche à la sélection de LLCER pour les élèves **scolarisés en section internationale** afin de les informer du choix LLCER non autorisé pour les classes de première et terminale menant au bac français international (BFI), le lien vers la page BFI de l'Onisep est inséré dans l'infobulle.



Choix facultatif d'un cinquième enseignement de spécialité

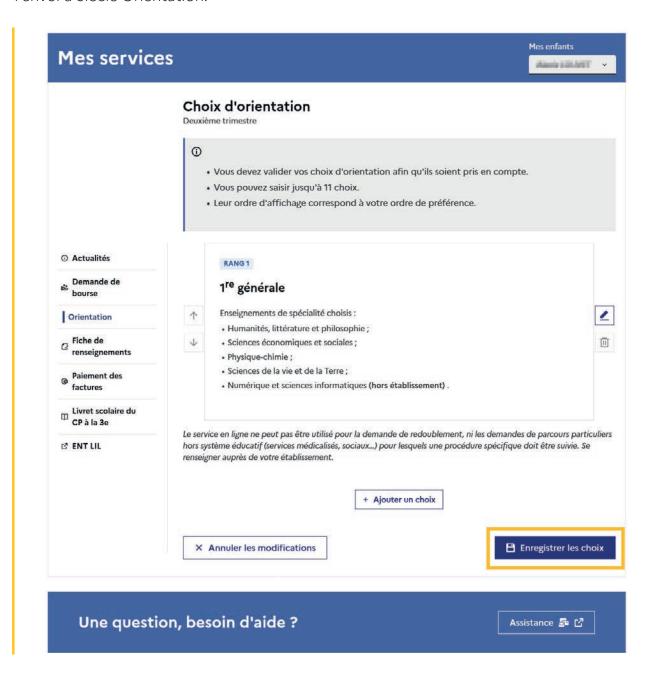
Un cinquième enseignement de spécialité peut être choisi dans un autre établissement.

La validation du choix de la 1^{re} générale peut se faire sans la sélection d'un cinquième enseignement de spécialité.



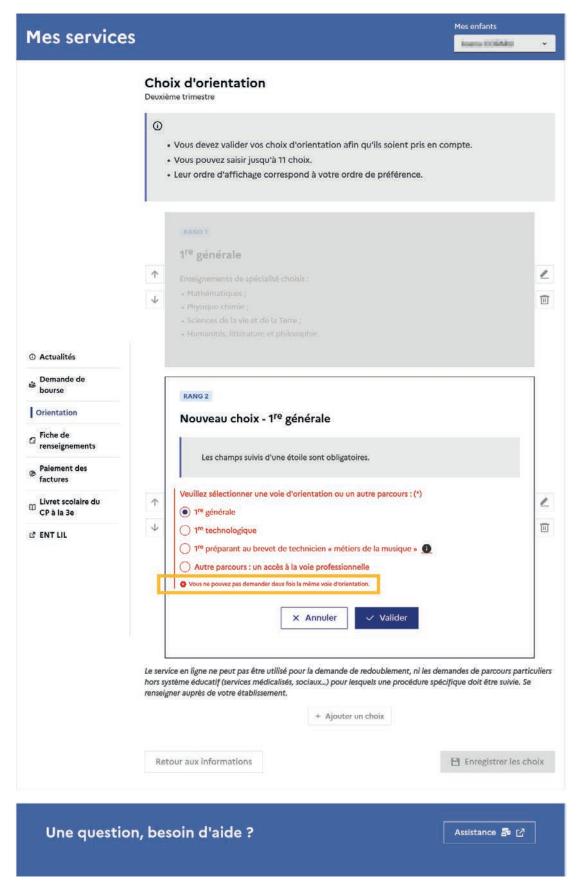
Les enseignements de spécialité sont affichés dans l'ordre de la saisie dans le récapitulatif du choix de la 1^{re} générale.

Il est possible d'enregistrer le choix ou poursuivre la saisie en ajoutant un choix pour une autre voie d'orientation ou encore de le modifier. L'enregistrement des choix déclenche l'envoi à Siecle Orientation.



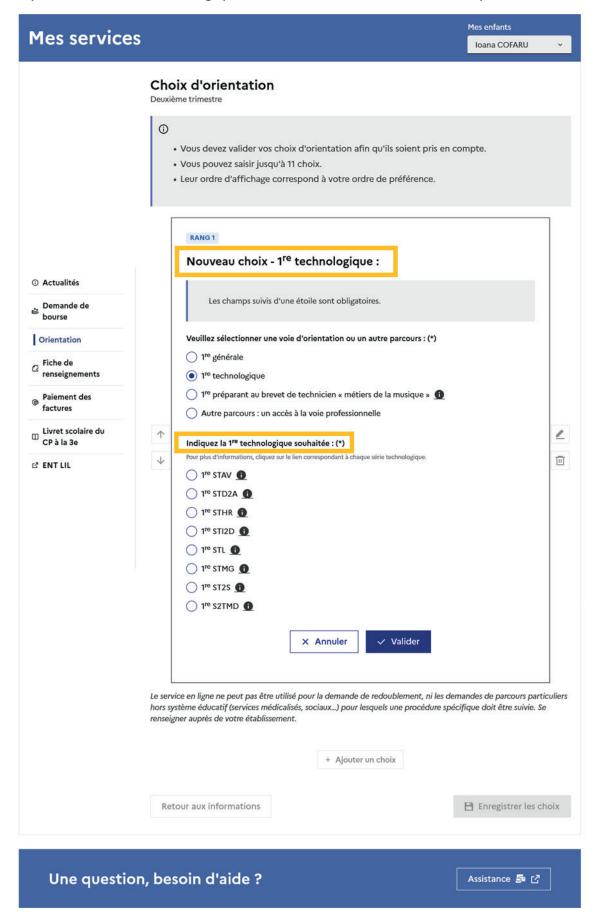
2.5. Choisir plusieurs voies d'orientation

Si une voie d'orientation a déjà été saisie un message indique qu'elle ne peut pas être demandée deux fois, seule la première technologique peut être demandée plusieurs fois avec des séries différentes.

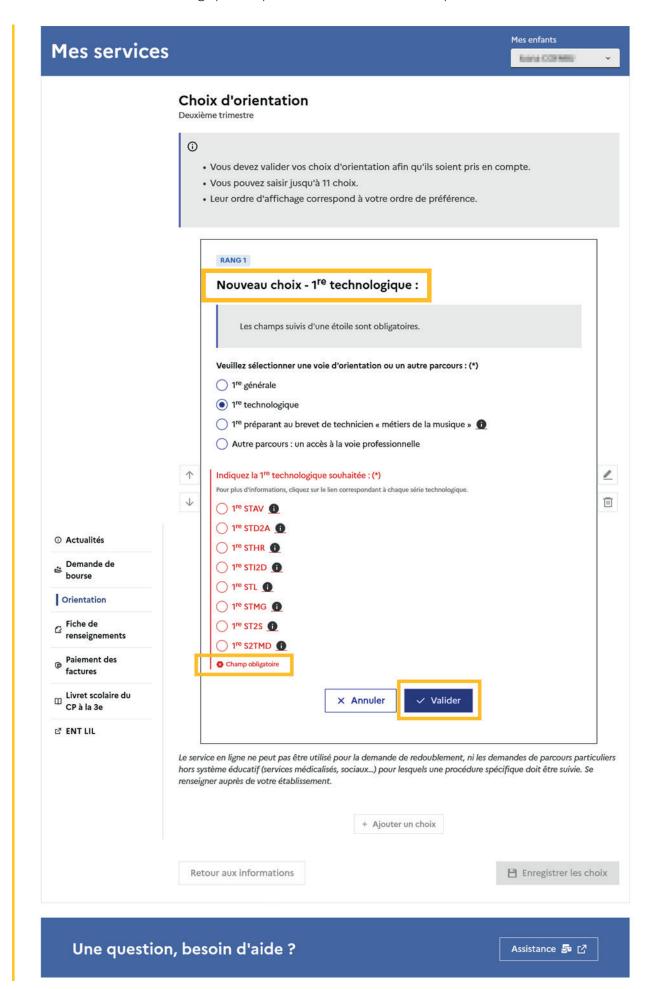


2.6. Choisir la 1^{re} technologique

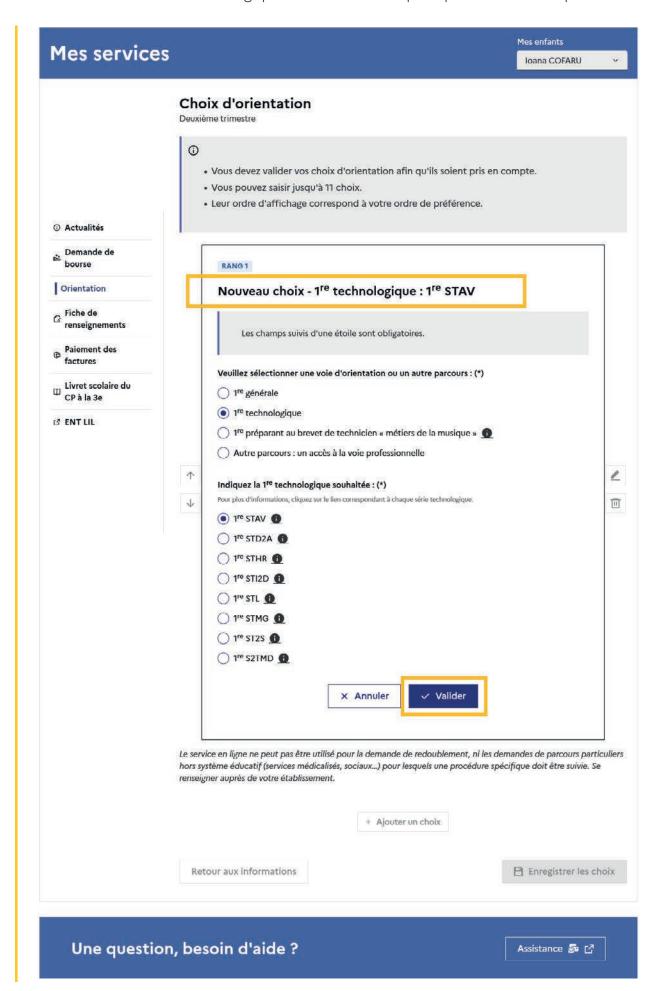
Pour choisir la 1re technologique la série souhaitée doit être indiquée. Il est possible de choisir plusieurs séries technologiques et de les classer dans l'ordre de préférence.



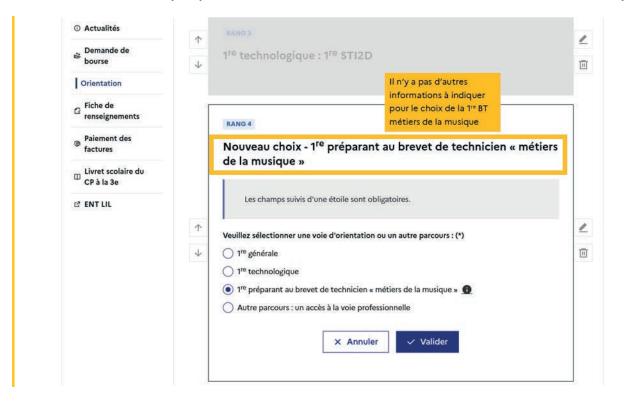
Le choix de la 1^{re} technologique ne peut être validé sans indiquer la série.



La sélection de la série technologique doit être validée pour poursuivre à l'étape suivante.

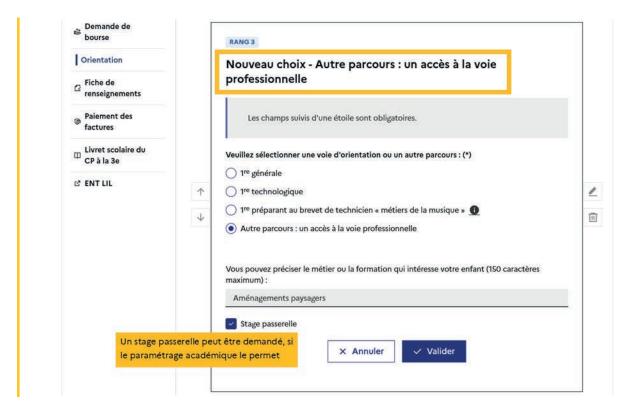


2.7. Choisir la 1^{re} préparant au brevet de technicien métiers de la musique



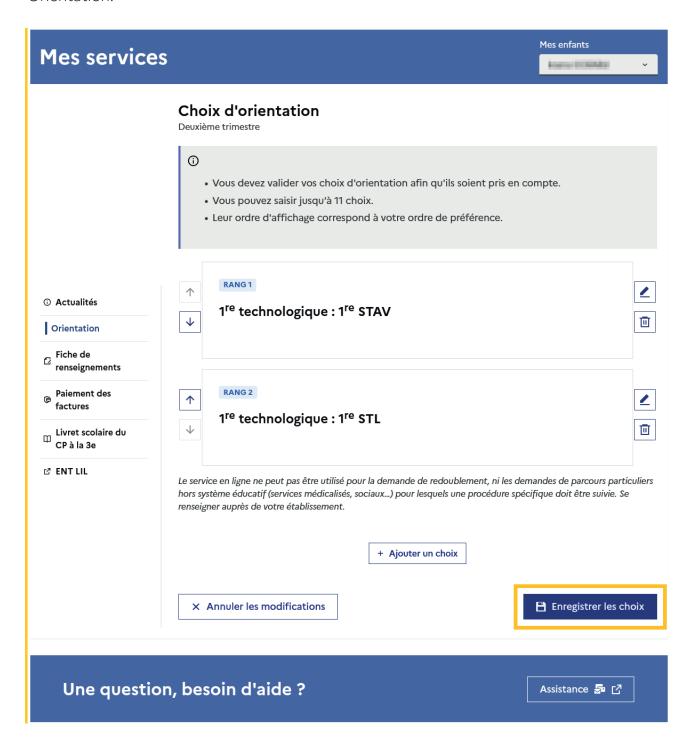
2.8. Choisir un autre parcours : l'accès à la voie professionnelle

L'indication du métier ou de la formation est facultative.



2.9. Enregistrer les choix d'orientation

Le récapitulatif des choix d'orientation doit être enregistré pour être envoyé dans Siecle Orientation.

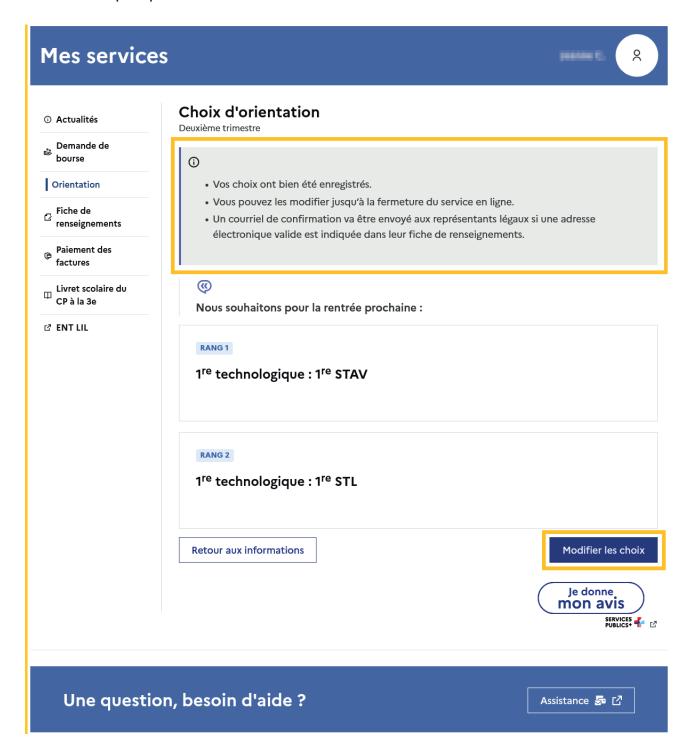


Si le représentant légal n'enregistre pas les choix saisis, ils ne seront pas envoyés : il n'y aura pas de courriels récapitulatifs ni de synchronisation avec Siecle Orientation.

Vous pouvez visualiser dans Siecle Orientation les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs choix d'orientation.

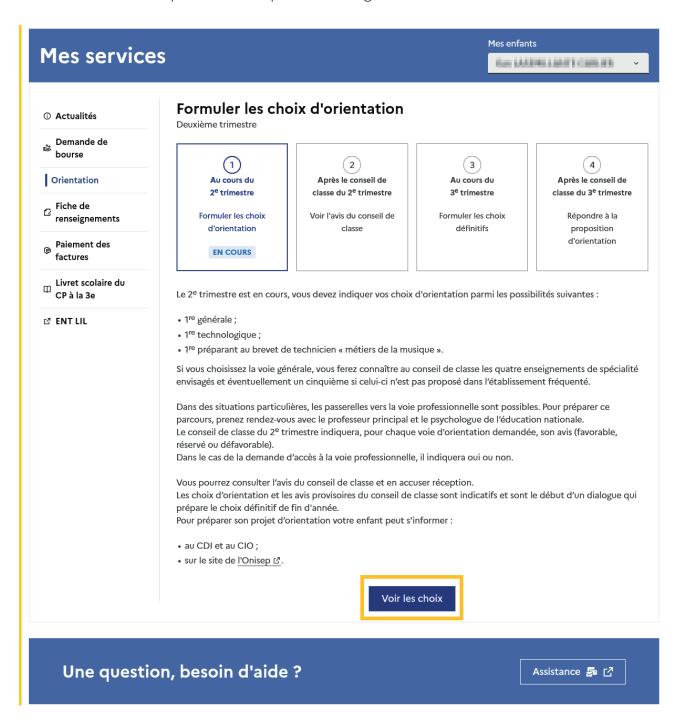
Un récapitulatif et un message sont affichés après avoir enregistré les choix d'orientation :

- transmission d'un courriel avec le récapitulatif des choix à chaque représentant légal ;
- possibilité de modifier les choix jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement.



2.10. Voir et modifier les choix

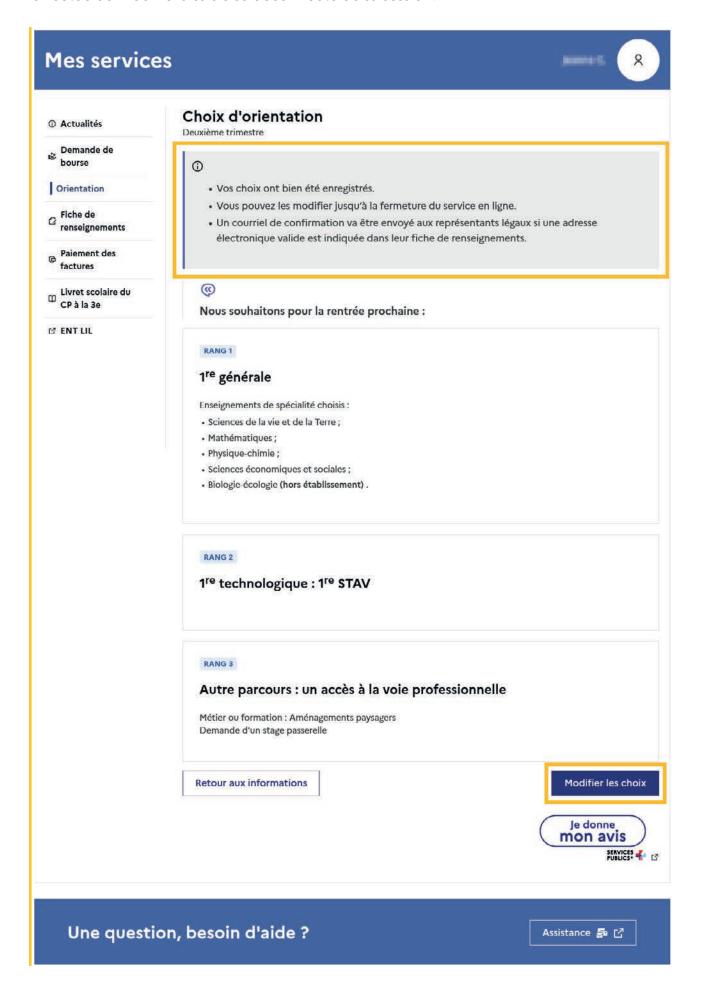
Seul le représentant ayant enregistrés les choix peut apporter des modifications. Les choix sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.



Le bouton Modifier les choix permet d'activer la modification des choix enregistrés.

Les choix peuvent être reclassés, supprimés ou modifiés jusqu'à la date indiquée par le chef d'établissement. La saisie initiale enregistrée est conservée jusqu'à l'enregistrement suivant.

Un courriel récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.



Courriel reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des choix d'orientation Boniour Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 17/09/2025 à 13:30, nous vous confirmons par ce message que votre(vos) choix d'orientation a(ont) bien été enregistré(s) pour l'élève En voici le récapitulatif : • Rang 1 : 1re générale Enseignements de spécialité choisis : o Sciences de la vie et de la Terre Mathématiques Physique-chimie o Sciences économiques et sociales Biologie-écologie (Hors établissement)
 Rang 2 : Ire STAV
 Rang 3 : Voie professionnelle Précision : Aménagements paysagers Demande de stage passerelle Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement). Le cas échéant le second représentant légal est également informé des choix d'orientation enregistrés. DESCRIPTION OF SERVICE

Courriel reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie

Suite à la démarche effectuée en ligne le 17/09/2025 à 13:30 par Mme nous vous informons par ce message que le(s) choix d'orientation a(ont) bien été enregistré(s) pour l'élève En voici le récapitulatif : • Rang 1 : 1re générale Enseignements de spécialité choisis : o Sciences de la vie et de la Terre o Sciences de la vie et de la Terre
Mathématiques
Physique-chimie
Sciences économiques et sociales
Biologie-écologie (Hors établissement)
Rang 2 : Ire STAV
Rang 3 : Voie professionnelle

Précision : Aménagements paysagers

Il est possible d'apporter des modifications jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement), en vous rapprochant du responsable qui a saisi la demande. En cas de désaccord, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.

Bien cordialement,

LYCSERIC YTHERT JACKLARD AMERICE BAN MOULD DEM DAUBET VERRE N MINISTER

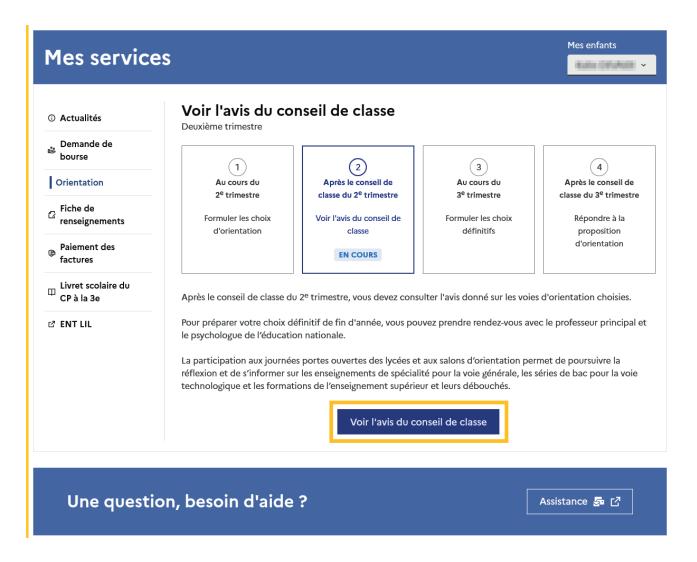
S'il souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du représentant qui a saisi les choix et, en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

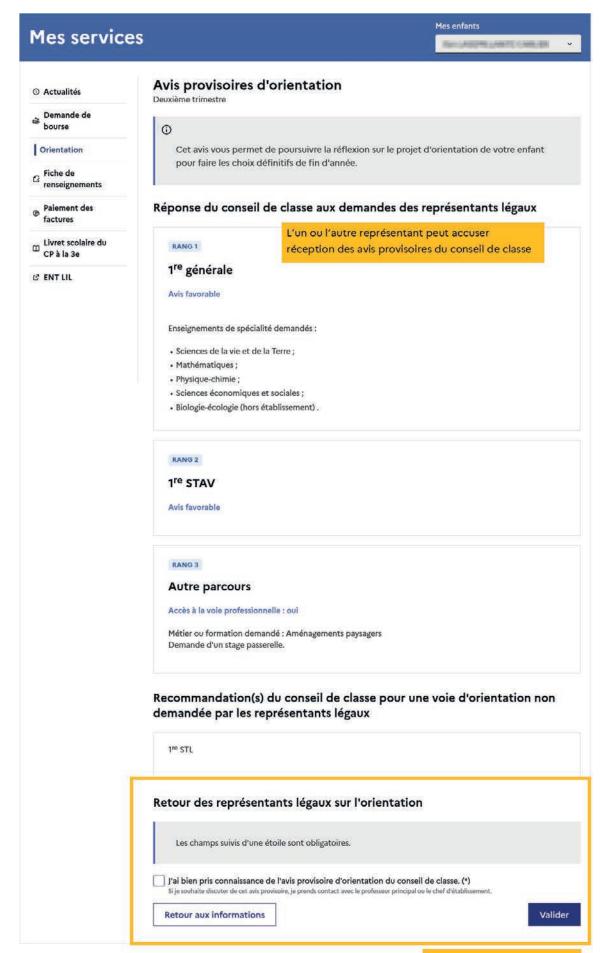
2.11. Voir l'avis du conseil de classe

L'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Le lendemain de la saisie des avis provisoires, le représentant légal peut les consulter.

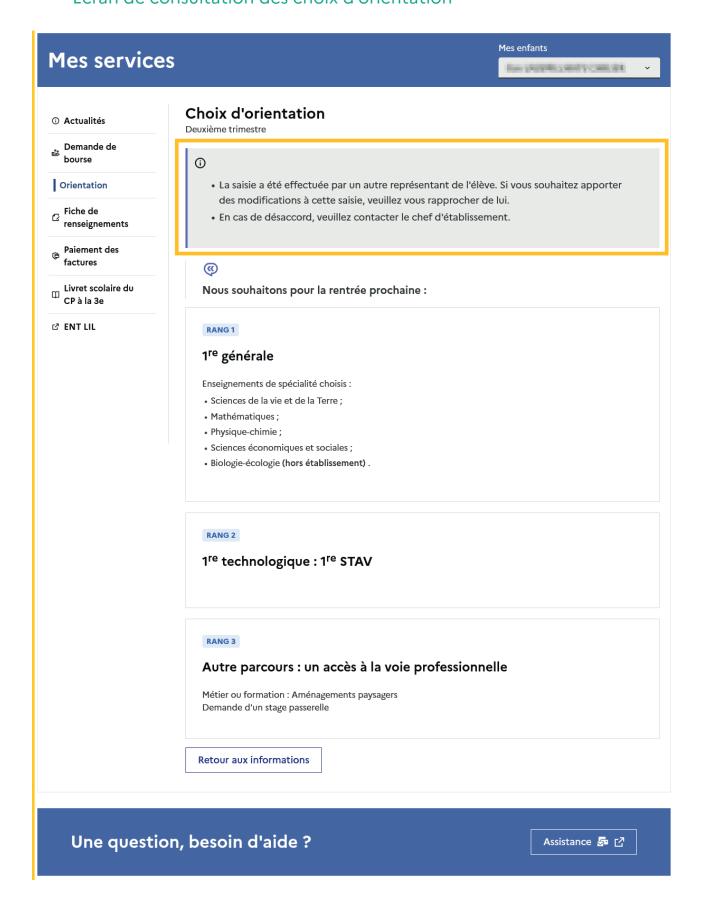
Comme pour l'étape de saisie des choix, le représentant légal est guidé dans la démarche à suivre.





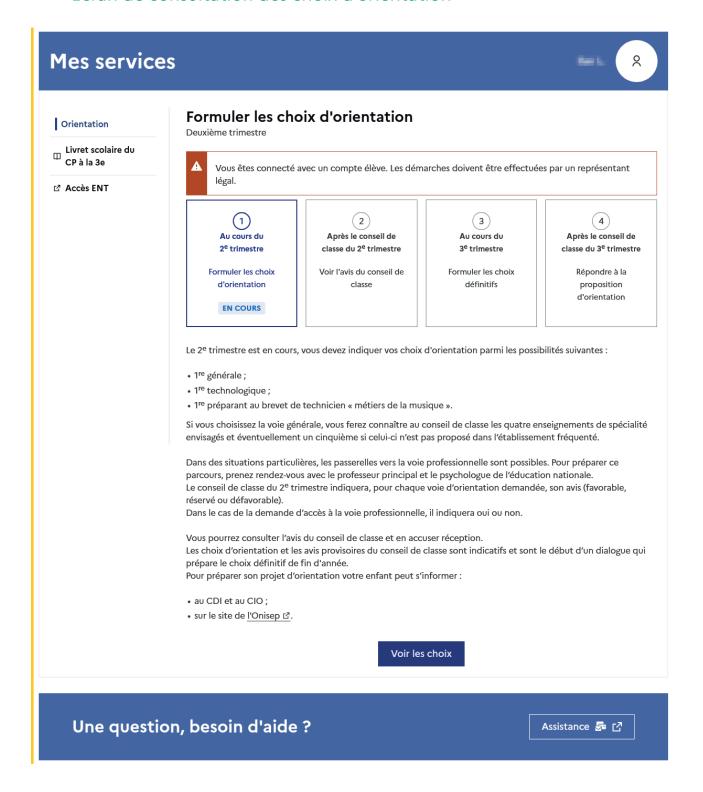


2.12. Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie Écran de consultation des choix d'orientation



2.13. Connexion de l'élève

Écran de consultation des choix d'orientation



Autre parcours : un accès à la voie professionnelle

Métier ou formation : Aménagements paysagers Demande d'un stage passerelle

Retour aux informations

Une question, besoin d'aide?

Assistance 👼 🖸

